

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 novembre 2018

CRÉATION DE L'AFB-ONCFS - (N° 1402)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CD101

présenté par

M. Menuel, Mme Beauvais et M. Emmanuel Maquet

ARTICLE 3

À la fin de l'alinéa 18, substituer au mot :

« cinq »,

le mot :

« trois ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La durée de 5 ans paraît disproportionnée. Le présent amendement prévoit de la ramener à 3 ans.